RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0908877A

Arrêté du 27 MAI 2009

portant désignation du site Natura 2000
RECULEES DE LA HAUTE SEILLE
(zone spéciale de conservation)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 RECULEES DE LA HAUTE SEILLE » (zone spéciale de conservation FR4301322) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/52310 ainsi que sur les trois cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Jura : Baume-les-Messieurs, Blois-sur-Seille, Château-Chalon, Granges-sur-Baume, Ladoye-sur-Seille, Nevy-sur-Seille.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 RECULEES DE LA HAUTE SEILLE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Jura, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Franche-Comté, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 27 MAI 2009

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4301322
RECULEES DE LA HAUTE SEILLE
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

3260		Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alysso-Sedion albi*
6210		Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)[*sites d'orchidées remarquables]
6430		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510		Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
7220	*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)
8120		Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*)
8130		Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8310		Grottes non exploitées par le tourisme
9130		Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes à *Cephalanthero-Fagion*
9160		Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*
91E0	*	Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

1324	Grand Murin	*Myotis myotis*
1304	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*
1361	Lynx boréal	*Lynx lynx*
1310	Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersi*
1303	Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*
1305	Rhinolophe euryale	*Rhinolophus euryale*

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

1163	Chabot	*Cottus gobio*
1096	Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*

Invertébrés

1060	Cuivré des marais	*Lycaena dispar*
1078 *	Ecaille chinée	*Callimorpha quadripunctaria*

Plantes

aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le 27 MAI 2009

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

SITE NATURA 2000
RECULEES DE LA HAUTE SEILLE
FR4301322 (Jura)
carte d'assemblage

Carte au ~~1/25000~~ 1/52310 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le : 27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

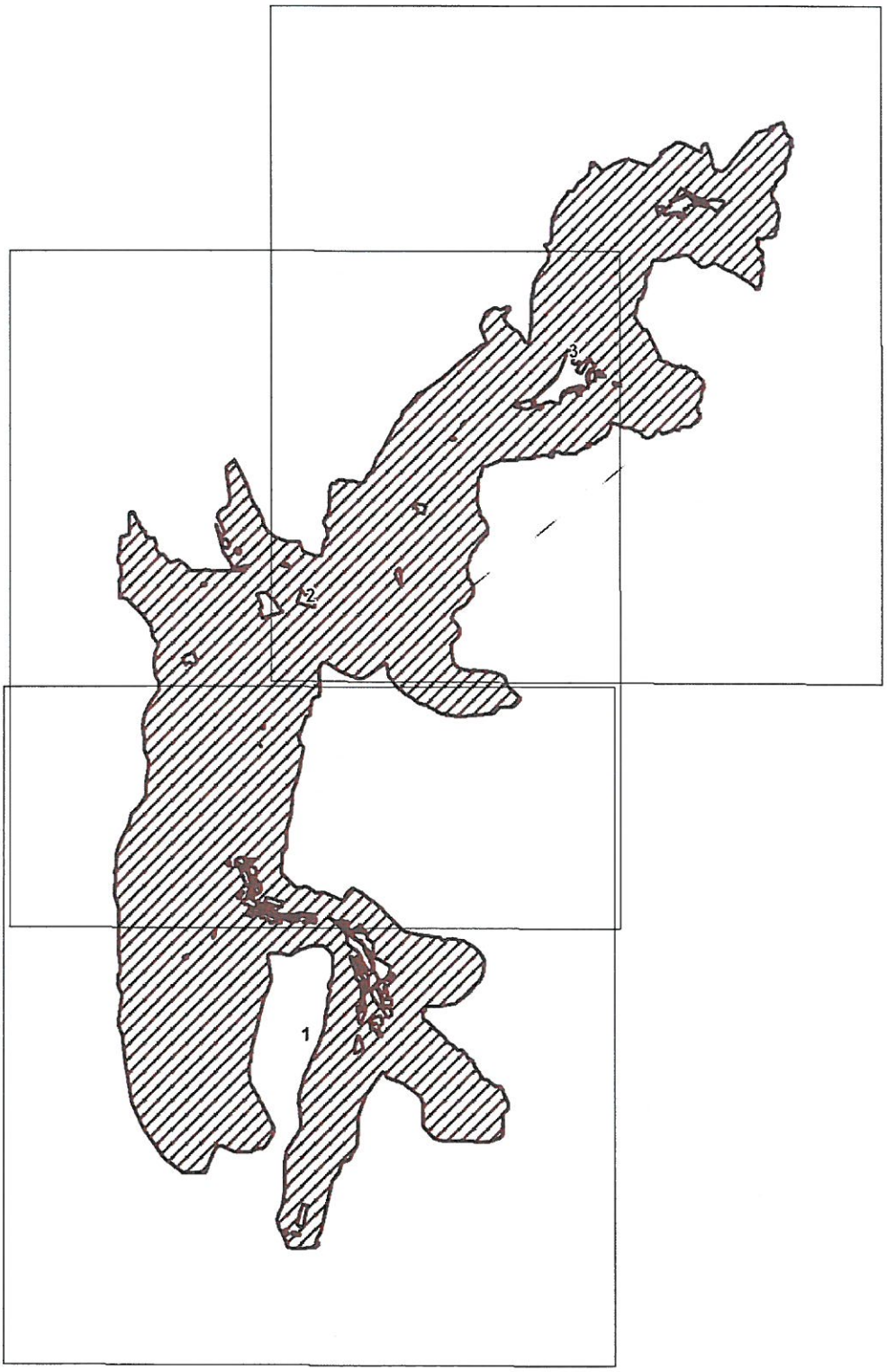

ZSC

Echelle : 1/52 310

IGN© 2007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

SITE NATURA 2000
RECULEES DE LA HAUTE SEILLE
FR4301322 (Jura)
carte 1/ 3

Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le : 27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

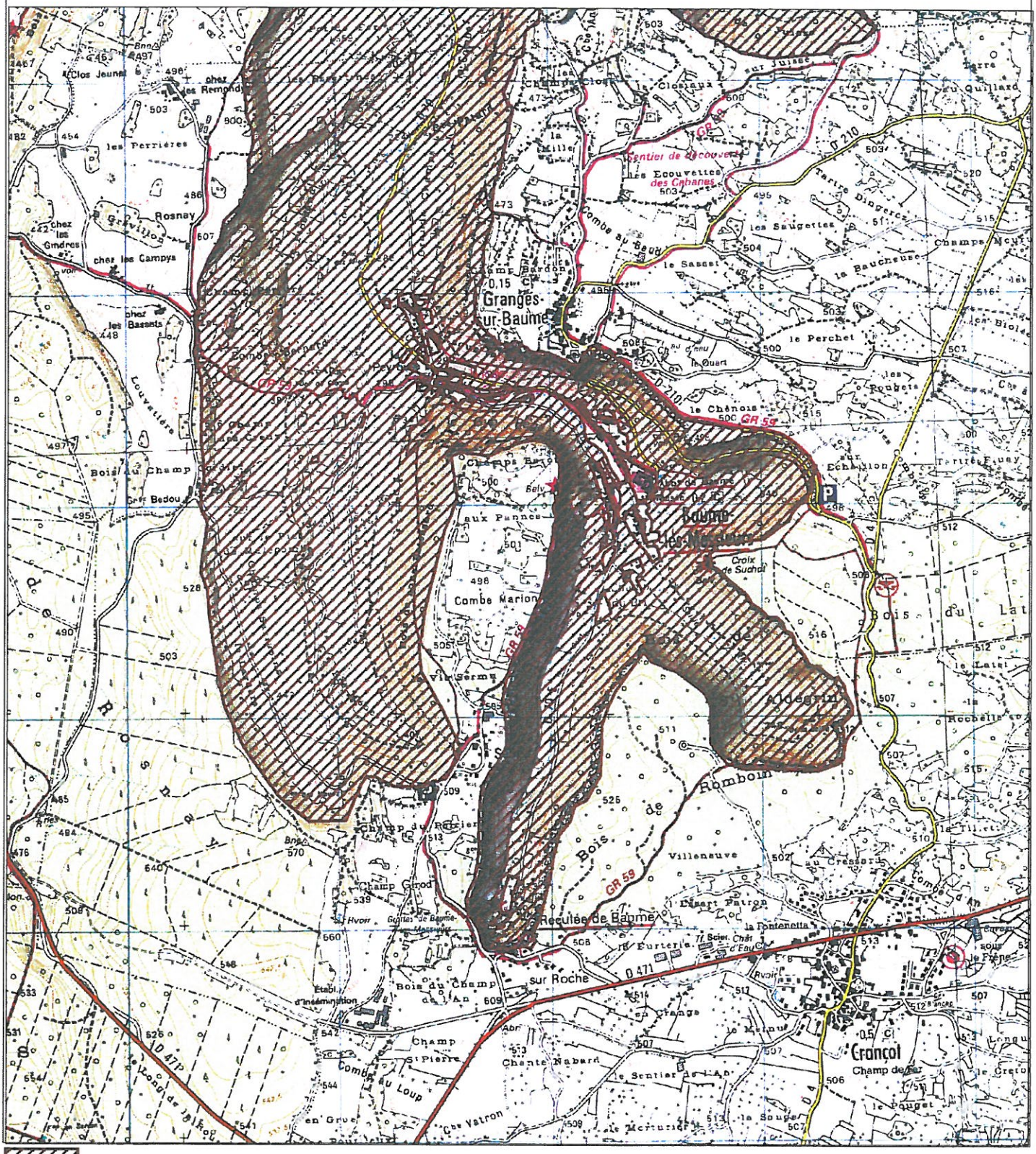

ZSC

Echelle : 1/25000

Fond Scan® - IGN© 2007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

SITE NATURA 2000
RECULEES DE LA HAUTE SEILLE
FR4301322 (Jura)
carte 2/ 3

Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le : 27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

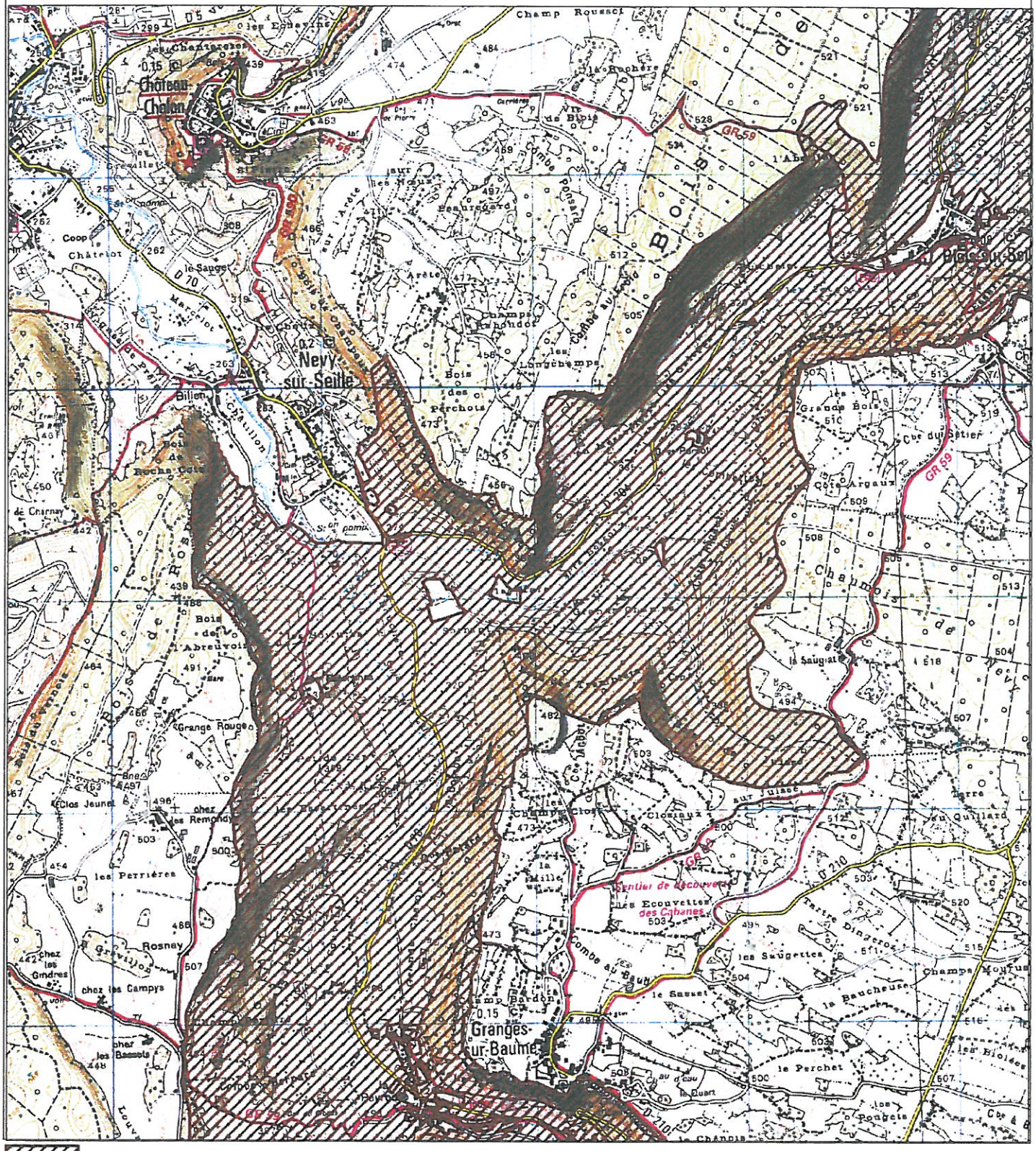

ZSC

Echelle : 1/25000

Fond Scan® - IGN© 2007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

SITE NATURA 2000
RECULEES DE LA HAUTE SEILLE
FR4301322 (Jura)
carte 3/ 3

Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le : 27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

ZSC

Echelle : 1/25000

Fond Scan® - IGN© 2007